

Le 16 décembre 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le lundi 16 décembre 19h30, à la salle communautaire, située au 1551, rue Principale à Lawrenceville.

Étaient présents : Monsieur Derek Grille, maire
 Monsieur Dany Chapdelaine, conseiller poste numéro 1
 Monsieur Éric Bossé, conseiller poste numéro 2
 Monsieur Claude Jeanson, conseiller poste numéro 3
 Madame Valérie Fontaine-Martin, conseillère poste numéro 4
 Monsieur Carl Massé, conseiller poste numéro 5
 Monsieur Réal Delorme, conseiller poste numéro 6

Était absent :

Le conseil formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Derek Grilli

Était également présente : Madame Ann-Renée Coulombe, DMA
 Directrice générale et greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE;

À 19h34, le maire, monsieur Derek Grilli, déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

2024-12-167 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de : Éric Bossé
Appuyé par: Carl Massé
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté, avec l'ajout des points 26.1 et 26.2.

- 26.1. Demande d'aide financière pour la fête de Noël de l'école;
- 26.2. Éléments de sécurité – bureau municipal et salle du conseil;

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 04 novembre 2024;
4. Questions de l'assemblée;
5. Approbation de la liste des comptes payés et à payer;
6. Rapport des comités;
7. Suivi des dossiers;
8. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
9. Calendrier des séances ordinaires 2025 – amendement;
10. Adoption du règlement numéro 2024-358 régissant les règles de régie interne sur la tenue des séances du conseil;
11. Avis de motion – Règlement numéro 2025-359 établissant la taxation et la tarification pour les services de la municipalité de Lawrenceville pour l'exercice financier 2025;

12. Renouvellement – Entente intermunicipale en matière d’urbanisme et de géomatique 2025 de la MRC du Val-Saint-François;
13. Offre de service – Accompagnement 2025 en sécurité civile;
14. Entente de services aux personnes sinistrées – Croix Rouge;
15. Adoption du budget 2025 de la Régie intermunicipale de protection contre l’incendie de Valcourt;
16. Adoption du budget 2025 de la MRC du Val-St-François;
17. Renouvellement de bail de l’usine – 2095 rue Dandenault;
 - 17.1. Millette & Fils;
 - 17.2. BRP petite section;
 - 17.3. BRP grande section – nouveau locataire;
18. Renouvellement de l’entente de service de transport adapté – Trans-Appel;
19. Contrats de travail des employés municipaux – corrections et signatures;
20. Résolution d’appui – démarche d’acquisition d’une rétrocaveuse Canton de Valcourt;
21. Préparation du Plan de gestion des actifs en eau (PGA-EAU);
22. Offre de service 2025 – Nuvac Éco Sciences Inc;
23. Couverture cellulaire;
24. Droit de passage motoneige – rue Yamaska;
25. Questions de l’assemblée;
26. Affaires nouvelles;
27. Levée de la séance.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 NOVEMBRE 2024;

2024-12-168

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 NOVEMBRE 2024

ATTENDU QUE tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 04 novembre 2024;

Sur la proposition de : Valérie Fontaine-Martin
Appuyé par : Réal Delorme
Il est résolu à l’unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 04 novembre 2024 soit adopté.

ADOPTÉE

4. QUESTIONS DE L’ASSEMBLÉE;

Seules les questions entraînant une résolution du Conseil sont conciliées au procès-verbal.

5. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER;

2024-12-169

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Sur la proposition de : Réal Delorme

Appuyé par: Éric Bossé

Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE soit approuvée la liste des comptes payés datée du 30 novembre 2024, pour un montant de 774 963.37\$ et d'adopter le paiement desdits comptes, dont les chèques sont contresignés par le maire et la directrice générale.

QUE soit approuvée la liste des comptes payés et à payer, datée du 16 décembre 2024, pour un montant de 640 806.54\$ et d'autoriser le paiement desdits comptes, dont les chèques sont contresignés par le maire et la directrice générale.

ADOPTÉE

6. RAPPORT DES COMITÉS;

7. SUIVIS DES DOSSIERS;

8. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL;

*** Tous les élus déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires. ***

9. ADOPTION DU CALENDRIER RÉVISÉ DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR 2025;

2024-12-170

ADOPTION DU CALENDRIER RÉVISÉ DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR 2025

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chaque séance ;

ATTENDU QUE le conseil ne peut siéger au cours de la période qui commence à 16h30, le jour précédant celui fixé pour le scrutin d'une élection générale, et qui se termine au moment où la majorité des candidats élus à un poste de conseiller a prêté le serment (art. 314.2 LERM);

ATTENDU QUE l'élection générale de 2025 étant prévue le dimanche 2 novembre, pour la séance ordinaire d'octobre, le conseil municipal pourra seulement siéger entre le mercredi 1er octobre et le vendredi 3 octobre à 16h30;

ATTENDU QU'il est fortement recommandé de prévoir la séance ordinaire de novembre la 2e semaine du mois, soit dans la semaine du 9 novembre 2025. (Référence utile concernant le délai requis avant de proclamer un candidat élu : articles 255 et 264 LERM);

Sur la proposition de : Claude Jeanson
Appuyé par : Éric Bossé
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil de la municipalité de Lawrenceville adopte le calendrier révisé suivant, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025. Ces séances débiteront à 19h30 aux dates suivantes :

Le lundi 13 janvier	Le lundi 03 février	Le lundi 03 mars
Le lundi 07 avril	Le lundi 05 mai	Le lundi 02 juin
Le lundi 07 juillet	Le lundi 18 août	Le lundi 08 septembre
Le MERCREDI 1 octobre	Le lundi 10 novembre	Le lundi 01 décembre

QUE la résolution 2024-11-154 soit abrogée;

QU'un avis public du contenu du présent calendrier révisé soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité;

ADOPTÉE

10. ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-357 RÉGISSANT LES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE SUR LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL ;

2024-12-171

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-357 RÉGISSANT LES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE SUR LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC du VAL ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE LAWRENCEVILLE**

RÈGLEMENT NO 2024-358 RÉGISSANT LES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE SUR LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL
--

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE l'article 491 du Code municipal du Québec permet au conseil d'adopter des règlements pour régir la conduite des débats du Conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances;

ATTENDU QUE la municipalité de Lawrenceville désire se doter de ce règlement afin d'établir le fonctionnement des séances ordinaires et extraordinaires du conseil municipal de Lawrenceville, et d'établir les règles propres à l'ordre et au décorum de celles-ci ainsi qu'aux périodes de questions;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par monsieur Claude Jeanson, conseiller, poste numéro 3 lors de la séance ordinaire du lundi, 04 novembre 2024;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le lundi, 04 novembre 2024;

Sur la proposition de : Claude Jeanson
Appuyé par : Valérie Fontaine-Martin
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce qui suit :

- *Dispense de lecture*

ADOPTÉE

11. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-359 ÉTABLISSANT LA TAXATION ET LA TARIFICATION POUR LES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE LAWRENCEVILLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025;

2024-12-172

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-359 ÉTABLISSANT LA TAXATION ET LA TARIFICATION POUR LES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE LAWRENCEVILLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur Carl massé, conseiller poste numéro 5, qu'à une séance ultérieure sera déposé pour adoption le Règlement numéro 2025-359 établissant la taxation et la tarification pour les services de la municipalité de Lawrenceville pour l'exercice financier 2025.

12. RENOUELEMENT – ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE D'URBANISME ET DE GÉOMATIQUE 2025 DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS;

2024-12-173

RENOUELEMENT – ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE D'URBANISME ET DE GÉOMATIQUE 2025 DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François nous a fait parvenir, le 08 novembre 2024, une proposition afin de renouveler l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique pour 2025;

Sur la proposition de : Éric Bossé
Appuyé par : Dany Chapdelaine
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil de la municipalité de Lawrenceville accepte de renouveler l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique pour 2025, telle que proposée par la MRC du Val-Saint-François;

QUE le conseil municipal de Lawrenceville autorise madame Ann-Renée Coulombe, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente intermunicipale;

ADOPTÉE

13. OFFRE DE SERVICE – ACCOMPAGNEMENT 2025 EN SÉCURITÉ CIVILE;

2024-12-174 OFFRE DE SERVICE – ACCOMPAGNEMENT 2025 EN SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE le regroupement intermunicipal de sécurité civile de la région de Valcourt (Val-7) a effectué, au cours des dernières années, un processus d'élaboration de sécurité civile;

ATTENDU QUE ce regroupement veut être accompagné dans la poursuite des travaux de maintien de ses mesures d'urgence et de sécurité civile afin d'assurer la pérennité des efforts;

ATTENDU QUE *Prudent* a déposé une proposition de services professionnels d'accompagnement en sécurité civile pour l'année 2025 pour le regroupement intermunicipal de sécurité civile de la région de Valcourt (Val-7);

Sur la proposition de : Dany Chapdelaine

Appuyé par : Claude Jeanson

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Lawrenceville accepte l'offre de service professionnels de *Prudent*, au montant de 1 034,00\$, plus les taxes applicables, pour notre municipalité;

QUE le conseil municipal de Lawrenceville autorise madame Ann-Renée Coulombe, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité l'offre de service de *Prudent*;

ADOPTÉE

14. ENTENTE DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES – CROIX ROUGE;

2024-12-175 ENTENTE DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES – CROIX ROUGE

ATTENDU QUE la *Société Canadienne de la Croix Rouge*, personne morale sans but lucratif, a déposé un projet afin de renouveler l'entente pour assurer la protection de la vie, de la santé et de l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs notamment la *Loi sur la sécurité civile* (R.L.R.Q., c.S-2.3) et le *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q., c.C-27.1);

Sur la proposition de : Carl Massé

Appuyé par : Éric Bossé

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Lawrenceville accepte de renouveler l'entente avec la *Société Canadienne de la Croix Rouge* pour assurer la protection de la vie, de la santé et de l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

QUE le conseil municipal de Lawrenceville autorise madame Ann-Renée Coulombe, directrice générale, et monsieur Derek Grilli, maire, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente avec la *Société Canadienne de la Croix Rouge*,

QUE le conseil municipal de Lawrenceville autorise le déboursé de 225,00\$ pour la contribution annuelle;

ADOPTÉE

15. ADOPTION DU BUDGET 2025 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT;

2024-12-176 ADOPTION DU BUDGET 2025 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT

ATTENDU QU'à la séance ordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt tenue le 13 novembre 2024, la Régie a adopté son budget pour l'année 2025;

ATTENDU QUE dans ce budget les dépenses sont estimées à 827 513.74\$, les revenus à 23 003.00\$, et que la Régie n'affecte pas de surplus, estimant le montant à répartir entre les municipalités pour la quote-part à 804 510.74\$;

ATTENDU QUE la population des municipalités est une donnée nécessaire dans le calcul de la quote-part et qu'à ce jour le décret de la population 2025 n'est pas disponible;

ATTENDU QUE le budget de la Régie doit être adopté avant le 1er janvier par au moins les deux tiers (2/3) des municipalités participantes;

Sur la proposition de : Dany Chapdelaine

Appuyé par : Réal Delorme

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Lawrenceville adopte le budget 2025 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt tel que présenté, copie jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

QUE la municipalité de Lawrenceville verse à la Régie pour 2025 une quote-part estimée à ce jour à 72 881.26\$, calculée selon l'article 10 de l'entente relative à la protection contre l'incendie, renouvelée et signée le 19 août 2020, tel qu'établi au tableau estimé des quotes-parts, copie jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

ADOPTÉE

16. ADOPTION DU BUDGET 2025 DE LA MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS;

2024-12-177 ADOPTION DU BUDGET 2025 DE LA MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS

ATTENDU QU'à la séance ordinaire du conseil de la MRC tenue le 27 novembre 2024, la MRC a adopté son budget pour l'année 2025;

Sur la proposition de : Claude Jeanson
Appuyé par : Carl Massé
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Lawrenceville adopte le budget 2025 de la MRC du Val-Saint-François tel que présenté, copie jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

QUE la municipalité de Lawrenceville verse à la MRC pour 2025 les quotes-parts estimées à ce jour, tel qu'établi au tableau estimé des quotes-parts, copie jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

ADOPTÉE

17. RENOUELEMENT DE BAIL À L'USINE – 2095 RUE DANDENAULT;

2024-12-178 RENOUELEMENT DE BAIL À L'USINE – 2095 RUE DANDENAULT

ATTENDU QUE les baux commerciaux de l'usine, située au 2095 rue Dandenaault, sont échus ou viennent à échéances en janvier;

ATTENDU QUE le locataire de la grande section de l'usine quitte le bâtiment;

Sur la proposition de : Éric Bossé
Appuyé par : Valérie Fontaine-Martin
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil municipal de Lawrenceville autorise le renouvellement du bail de l'usine située au 2095 rue Dandenaault à Lawrenceville, pour le locataire suivant, selon les conditions et tarifs suivants :

1. BRP La Petite Section : Le bail sera renouvelé pour l'année 2025, au tarif de 5.00 \$ du pied carré, avec une augmentation annuelle de 5 % sur une période de deux ans, suivants les conditions actuelles du bail;

QUE le Conseil municipal de Lawrenceville autorise madame Ann-Renée Coulombe, directrice générale et monsieur Derek Grilli, maire, à signer pour et au nom de la municipalité le bail de location de l'usine;

QUE le bail de Millette & Fils sera discuté avec les propriétaires, l'autorisation de signature est reportée;

ADOPTÉE

18. RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ – TRANS-APPEL;

2024-12-179 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ – TRANS-APPEL

ATTENDU l'entente annuelle de service de transport adapté sur le territoire de Lawrenceville avec l'organisme Trans-Appel ;

Sur la proposition de : Dany Chapdelaine

Appuyé par : Claude Jeanson

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Lawrenceville accepte :

- Que la Ville de Windsor soit désignée comme organisme mandataire du service de transport adapté, tel que stipulé initialement dans le protocole d'entente et qu'elle délègue à Trans-Appel Inc. l'organisation du service de transport adapté ;
- Que la tarification des déplacements des personnes admissibles soit fixée, pour l'année 2025, à 4 \$ pour un déplacement local et à 9 \$ pour un déplacement hors-territoire (vers Sherbrooke) ;
- Les prévisions budgétaires 2025 de Trans-Appel Inc. ;
- D'adhérer au service pour l'année 2025 et de payer la contribution municipale établie à 6,98 \$ par personne, pour un montant total de 4299,68 \$ (population : 616 décret 12/2023) ;
- De prévoir les crédits budgétaires requis au budget de l'année 2025.

ADOPTÉE

19. CONTRATS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX – CORRECTIONS ET SIGNATURES;

2024-12-180 CONTRATS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX – CORRECTIONS ET SIGNATURES

ATTENDU QU'il y a quelques coquilles à corriger dans les contrats de travail des employés municipaux;

ATTENDU QUE monsieur Éric Bossé, conseiller élu au comité des ressources humaines, a une copie des contrats de travail corrigés et recommande l'adoption de la présente résolution;

Sur la proposition de : Éric Bossé
Appuyé par : Valérie Fontaine-Martin
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil municipal de Lawrenceville autorise les corrections proposées des contrats de travail des employés municipaux, tel que suggéré par le conseiller responsable des ressources humaines;

QUE madame Ann-Renée Coulombe, directrice générale, et monsieur Derek Grilli, maire, soient autorisés à signer les nouveaux contrats de travail, corrigés et mis à jour, pour les employés municipaux, en leur nom et pour le compte de la municipalité;

ADOPTÉE

20. RÉSOLUTION D'APPUI – DÉMARCHE D'ACQUISITION D'UNE RÉTROCAVEUSE AU CANTON DE VALCOURT;

2024-12-181 RÉSOLUTION D'APPUI – DÉMARCHE D'ACQUISITION D'UNE RÉTROCAVEUSE AU CANTON DE VALCOURT

ATTENDU QUE le Canton de Valcourt désire faire l'acquisition d'une rétrocaveuse;

Sur la proposition de : Dany Chapdelaine
Appuyé par : Réal Delorme
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Lawrenceville appuie la démarche du Canton de Valcourt dans l'acquisition d'une rétrocaveuse, et ce, dans le cadre de la subvention intermunicipale demandée pour financer cette acquisition;

QUE le conseil municipal de Lawrenceville reconnaît l'importance de cette subvention pour permettre au Canton de Valcourt d'améliorer ses capacités opérationnelles et ses services municipaux, et souhaite souligner l'impact positif de cette initiative pour la région;

QUE le conseil de la municipalité de Lawrenceville offre son soutien à cette démarche et se tient disponible pour toute collaboration qui pourrait en découler, dans le but de maximiser les bénéfices de cette subvention pour la communauté locale et intermunicipale;

ADOPTÉE

21. PRÉPARATION DU PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU (PGA – EAU);

2024-12-182 PRÉPARATION DU PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU (PGA – EAU)

ATTENDU QUE la municipalité de Lawrenceville reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

ATTENDU QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

ATTENDU QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

ATTENDU QUE la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

ATTENDU QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaine et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

ATTENDU QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

ATTENDU QUE la FQM a déposé une offre de services pour l'élaboration de plan de gestion des actifs en eau;

ATTENDU QUE la municipalité pourrait bénéficier d'une majoration allant jusqu'à 20 % du montant de la subvention PRIMEAU suite à notre engagement à élaborer un Plan de gestion des actifs (PGA) en eau, selon les critères établis par le MAMH;

Sur la proposition de : Dany Chapdelaine

Appuyé par : Claude Jeanson

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;

QUE la municipalité s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier ;

QUE le conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère;

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de la FQM, selon les tarifs subventionnés proposés;

ADOPTÉE

22. OFFRE DE SERVICE 2025 – NUVAC ÉCO SCIENCES INC;

ATTENDU QUE Nuvac Éco Sciences Inc a déposé une offre de services 2025 pour la décontamination et la baisse du volume des boues dans les deux étangs de la municipalité, incluant le traitement du réseau;

ATTENDU QUE la dernière mesure des boues, réalisées en novembre 2024, démontre une amélioration depuis le début des traitements du Nuvac;

Sur la proposition de : Carl Massé

Appuyé par : Réal Delorme

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la municipalité de Lawrenceville accepte l'offre de service de Nuvac Éco Sciences Inc pour 2025, au montant de 15 246,00\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

23. COUVERTURE CELLULAIRE;

2024-12-184 COUVERTURE CELLULAIRE

ATTENDU QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

ATTENDU QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

ATTENDU QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

ATTENDU QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

ATTENDU QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

Sur la proposition de : Dany Chapdelaine
Appuyé par : Valérie Fontaine-Martin
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Lawrenceville accepte :

- DE DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :
 - D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;
- DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;
- DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

ADOPTÉE

24. DROIT DE PASSAGE MOTONEIGE – RUE YAMASKA;

XXXXXX DROIT DE PASSAGE MOTONEIGE – RUE YAMASKA

- Le conseil n'autorise pas cette résolution

25. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE;

Seules les questions entraînant une résolution du Conseil sont conciliées au procès-verbal.

26. AFFAIRES NOUVELLES;

26.1. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE DE NOËL DE L'ÉCOLE;

2024-12-185 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE DE NOËL DE L'ÉCOLE

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu une demande d'aide financière de 175,00\$ pour le traditionnel déjeuner du temps des fêtes de l'école Saint-Laurent de Lawrenceville;

Sur la proposition de : Claude Jeanson

Appuyé par : Carl Massé

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Lawrenceville accepte d'octroyer une aide financière de 175,00 \$ (cent soixante-quinze dollars) pour la fête de Noël organisée par l'école Saint-Laurent;

ADOPTÉE

26.2. ÉLÉMENTS DE SÉCURITÉ – BUREAU MUNICIPAL ET SALLE DU CONSEIL;

2024-12-186 ÉLÉMENTS DE SÉCURITÉ – BUREAU MUNICIPAL ET SALLE DU CONSEIL

ATTENDU QUE la sécurité du personnel administratif et des membres du conseil municipal est essentielle au bon fonctionnement de la municipalité;

ATTENDU QUE le bureau municipal, ainsi que les espaces où se tiennent les réunions du conseil, doivent être des lieux sûrs pour tous les employés, les élus et les citoyens;

ATTENDU QUE l'installation de caméras de sécurité permettrait de renforcer la sécurité du personnel;

ATTENDU QUE l'enregistrement des séances du conseil municipal contribuerait à une gestion plus transparente et à la sauvegarde des discussions officielles;

Sur la proposition de : Éric Bossé

Appuyé par : Réal Delorme

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Lawrenceville réaffirme que la sécurité du personnel administratif et des membres du conseil est une priorité;

QUE le conseil autorise l'achat et l'installation de caméras de sécurité pour le bureau municipal afin de garantir un environnement sécurisé pour tous;

QUE le conseil autorise également l'achat d'un enregistreur pour permettre l'enregistrement des séances du conseil municipal, assurant ainsi une gestion transparente et sécuritaire des réunions publiques;

ADOPTÉE

27. LEVÉE DE LA SÉANCE;

2024-12-187 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de : Valérie Fontaine-Martin
Appuyé par : Réal Delorme
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la séance soit levée à 20h00

ADOPTÉE

Derek Grilli
Maire

Ann-Renée Coulombe, DMA
Directrice générale et
Greffière-trésorière